

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 4 octobre 2021, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Sylvie Lévesque      M. Arnold Holmes  
                  M. François Beaumont      M. Philippe St-Jacques  
                  Mme Michelle Payette

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### 2021-RAG-6396      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout suivant :

6.1      Attestation de la programmation de travaux et des coûts véridiques pour le TECQ 2019-2023

Adoptée.

#### 2021-RAG-6397      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021**

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2021 tel que présenté.

Adoptée.

#### 2021-RAG-6398      **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

La conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 2 899.56 \$ et la liste des comptes payés au montant de 30 728.91 \$ telle que présentée.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 29 septembre 2021 au montant de 120 692.00 \$

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 30 septembre 2021**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 119 798.17 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 950.94 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Conciliation bancaire**

Présentation de la conciliation bancaire au 31 août 2021.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **État de revenus et dépenses**

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour août 2021.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Rapport des permis émis**

Présentation du rapport des permis émis pour septembre 2021

2021-RAG-6399

## **ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR 2021**

CONSIDÉRANT QU'un plan triennal d'immobilisation doit être adopté chaque année;

CONSIDÉRANT QUE nous n'en avons pas adopté en 2021 et que pour se conformer il est important de le faire;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter le plan triennal d'immobilisation suivant pour l'année 2021 : Adoptée.

Objets	Mode de financement	2021	2022	2023
Chemin du Parc Industriel	1-3		450 000	
<b>Administration</b>				
Rénovation bâtiment municipal	1-3	65 000		
Achat de terrain	1-3	25 000		
<b>Loisirs et culture</b>				
Aménagement d'air public	1-3-5	60 000	35 000	20 000
Rénovation patinoire et terrain baseball	1-3		110 000	
<b>TECQ 2019-2023</b>				
Travaux à déterminer	3			200 000
Grand Total		150 000	595 000	220 000
<b>Mode de financement</b>				
1- Fond général	1			
2- Règlement d'emprunt	2			
3- Subvention	3			
4- Crédit bail	4			
5- Surplus	5			

2021-RAG-6400

**ACHAT DE CADEAU POUR UN CONCOURS À LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE la bibliothécaire cherche des moyens d'attirer les jeunes enfants à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'un concours, comme proposé par celle-ci, pourrait être un moyen d'inciter les parents à aller à la bibliothèque avec leurs jeunes enfants;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'autoriser un budget de 200 \$ pour l'achat de cadeaux qui permettront de faire plus d'un concours durant l'année.

Adoptée.

2021-RAG-6401

**DEMANDE DE PROLONGEMENT DE LA SUBVENTION POUR LE PROJET EN COMMUN D'URBANISME**

CONSIDÉRANT la lettre de M. Stéphane Doré, urbaniste, datée du 28 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE dans cette lettre, M. Doré démontre très bien qu'il lui est impossible de terminer dans les temps le contrat qui lui a été confié puisque pour ce faire, le nouveau schéma d'aménagement et de développement de la MRC Vallée-de-la-Gatineau doit être terminé et adopté;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de demander au MAMH le prolongement du projet de mise en commun pour mettre à jour nos règlements d'urbanisme jusqu'en 2022.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Demande d'aide financière de l'école St-Boniface**

La directrice générale présente au conseil une demande d'aide financière de l'école St-Boniface pour un projet écoresponsable de Écolabs, jardin intérieur hydroponique. Comme la municipalité a déjà donné un montant de 1 000 \$ pour l'achat d'équipements pour les jeunes, le budget des dons est déjà atteint pour cette année. La municipalité n'est tout de même pas fermée à aider dans le futur donc, si en début d'année 2022 il leur manque encore des fonds pour le projet, ceux-ci pourront refaire la demande et elle sera de nouveau étudié avec le budget 2022.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Proposition « Clé en main » de CHGA**

La directrice présente au conseil la proposition « Clé en main » de CHGA. Le montant proposé est intéressant pour les municipalités ayant un grand nombre d'annonce et de publication à faire, mais dans notre cas, l'utilisation est minime et la proposition n'est pas gagnante pour les citoyens de Bois-Franc. Nous resterons donc à la pièce pour cette année.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Offre de services de l'Équipe Laurence ingénierie civile**

La directrice générale présente au conseil l'offre de services concernant la réparation d'une section du chemin du Parc Industriel. Les travaux étant très dispendieux selon l'estimation de l'ingénieur, le conseil demande de vérifier avec lui avant d'accepter l'offre à savoir quel serait le pourcentage de subvention que nous pourrions aller chercher et si le pourcentage restant peut être appliqué au TECQ 2019-2023. La directrice reviendra avec les réponses en novembre et une décision sera prise à ce moment.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Demande d'ajout d'usage – approche préliminaire**

La directrice générale présente au conseil une demande reçue d'un potentiel acheteur pour l'Auberge des blés à Bois-Franc. La dame qui désire faire l'achat a un très beau projet, mais pour que celui-ci fonctionne, il doit y avoir un usage qui lui permet quelques chevaux. Le conseil est très ouvert à cet ajout puisque ce serait une belle entreprise qui s'installerait dans notre municipalité. Il restera à savoir si l'acceptation se fera aussi à la MRC puisque ce sont eux qui ont le mot final sur ce genre de demande donc, le conseil demande de vérifier avec la MRC si c'est possible afin de ne pas faire dépenser de grosses sommes à la personne et que la réponse soit négative à la fin.

2021-RAG-6402

## **MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RENOUVELLEMENT DU PRÊT # 172**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code Municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu que conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Demande de prêt de la salle pour cours de peinture**

La directrice générale mentionne au conseil qu'elle a reçu une demande à savoir si le conseil serait prêt à laisser la salle pour des cours de peinture. Présentement, ces cours se donnent à Maniwaki, mais l'endroit ne sera plus disponible sous peu et les participants de ce cours regardent toutes les options possibles. Le conseil n'est pas fermé à l'idée, mais il faudra plus de détails sur les temps, les jours et les heures avant de prendre une décision finale.

2021-RAG-6403

### **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 21 septembre 2021, un seul soumissionnaire a déposé une soumission pour le déneigement des chemins municipaux dont le résultat est le suivant :

9422-1645 Québec Inc                      423 108.00 \$ (pour les 3 années)

CONSIDÉRANT que nous avons procédé à l'examen de la soumission, et l'avons jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu d'octroyer le contrat pour le déneigement des chemins municipaux pour la somme de 423 108 \$ taxes incluses pour les trois années et d'autoriser la directrice générale Annie Pelletier à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Remerciements d'Albatros Vallée-de-la-Gatineau**

La directrice générale présente au conseil une lettre de remerciements d'Albatros Vallée-de-la-Gatineau. Ils remercient la municipalité pour le don 100 \$ effectué.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Réponse concernant la demande sur le chemin Bois-Franc/Montcerf**

La directrice générale présente au conseil une lettre de réponse concernant notre demande au Ministère des Transports pour de la signalisation avisant d'une entrée résidentielle sur le dessus d'une côte. Le ministère des Transports a fait les études nécessaires et comme il n'y a aucune problématique d'accident à cet endroit et que les distances de visibilité sont respectées, le ministère n'ajoutera pas de signalisation et ne modifiera pas la vitesse non plus.

2021-RAG-6404

### **ATTESTATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET DES COÛTS VÉRIDIQUES POUR LE TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de travaux version no 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiés et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2021-RAG-6405

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

---

Julie Jolivette, mairesse

---

Annie Pelletier, directrice générale